

G. ICHOK

Les juifs en Allemagne

Journal de la société statistique de Paris, tome 77 (1936), p. 379-384

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1936__77__379_0

© Société de statistique de Paris, 1936, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

VARIÉTÉ

Les Juifs en Allemagne.

Les persécutions contre les juifs, en Allemagne, éveillent, chez les statisticiens, habitués aux investigations objectives, le désir de se renseigner sur le nombre de personnes frappées, devenues victimes d'un grand malheur. Aussi, croyons-nous utile, à l'aide des chiffres, puisés aux sources officielles, de faire une étude démographique dont les données présentent un intérêt documentaire incontestable.

Dans le système de mesures adoptées en Allemagne pour humilier les juifs, pour les mettre au ban de la société et pour rendre leurs conditions d'existence aussi difficiles que possible, nous ne citerons, à titre d'exemple susceptible d'intéresser la démographie, que les fameuses lois de Nuremberg, édictées le 31 juillet 1935, dans le but de conserver la pureté de la race allemande et de la protéger contre l'apport du sang juif.

Les auteurs des lois de Nuremberg établissent, si l'on peut dire ainsi, toute une échelle de valeurs. En tête, se place le pur-sang allemand, immédiatement suivi de l'homme appartenant à la collectivité allemande et pouvant devenir citoyen de l'Empire. En dehors de ces deux représentants de la race aryenne, l'on a affaire aux métis d'un certain degré, ou bien aux juifs. Si les premiers peuvent, dans des conditions nettement déterminées, devenir citoyens de l'Empire ou appartenir à la collectivité allemande, ce qui n'est pas la même chose, les autres font partie de la collectivité juive, et ne peuvent aucunement prétendre au titre de membre de la collectivité allemande, voire même de citoyen de l'Empire. En plus, et surtout, ils ne devront point contracter un mariage qui risquerait de porter atteinte à la pureté de la race allemande. L'outrage à la race, délit dont les tribunaux allemands s'occupent souvent, la « Rassenschaendung », est sévèrement puni. Pour éviter les foudres de la loi, on devra tenir compte de divers détails, dont les législateurs antisémites se sont énergiquement occupés.

Devant des précautions si draconiennes, et, permettons nous de le remarquer, inopérantes, on se demande, à juste raison, quel est le nombre d'individus dont on veut « protéger » la collectivité allemande. Pour répondre à la question, nous donnons le premier tableau, qui se rapporte aux trois recensements importants. A ces moments, la religion du recensé entrainait seule en ligne de compte, et l'on ne connaissait pas encore la notion de l'aryen pur, du mi-aryen, de l'allemand pur sang, du métis du

premier degré, etc..... Les juifs de religion n'atteignaient alors point 1 %. Leur nombre ne faisait que diminuer, pour descendre, en 1933, à 7,7 pour 1.000 habitants.

TABLEAU I. — *Les Juifs en Allemagne.*
(Totaux et proportions pour 1.000 habitants.)

ANNÉES	TOTAUX	%
1910	538.900	9,3
1925	564.379	9
1933	499.682	7,7

La diminution du nombre des juifs est d'autant plus caractéristique que la population totale s'est distinguée par un accroissement indéniable, puisque, de 1925 à 1933, elle a passé de 62,41 à 65,22 millions. Il faut donc dire que, relativement, le pourcentage des juifs a baissé d'une façon plus considérable que le font ressortir les proportions établies pour 1.000 habitants.

Puisque les fluctuations d'une population dépendent, en premier lieu, de sa natalité et de sa mortalité, examinons les chiffres à ce double point de vue. Si nous commençons par le nombre des naissances, en faisant une incursion dans le passé, nous pourrions établir le deuxième tableau.

TABLEAU II. — *Natalité pour 1.000 habitants.*

ANNEES	POPULATION allemande	JUIFS
1876	40	31,7
1900	37	20,4
1910	30,5	15,7
1928	18,6	10,8

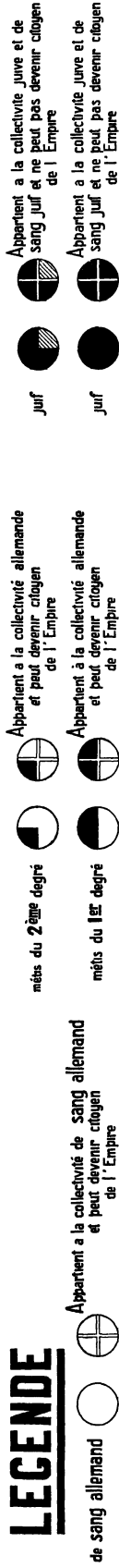
La population totale, en Allemagne comme presque partout ailleurs, montre une dénatalité qui s'accroît de plus en plus, mais les juifs allemands en sont frappés d'une façon particulière, et si nous analysons les statistiques récentes pour la Prusse, qui constitue la partie la plus importante de l'Empire allemand, nous nous trouvons en face d'une diminution très marquée. D'après les chiffres officiels, on avait, en Prusse, pour 1933 : 2.266 naissances provenant de mères juives, ce qui correspondrait, pour toute la population juive en Allemagne, à 3.138, soit environ 6 ‰, la proportion la plus basse dans l'histoire de la démographie juive. A Berlin, pour 1932 et 1933, les calculs nous donnent encore moins que 6 ‰, soit 5,7 et 5,5.

Notons, en passant, que l'évolution de la courbe de natalité a inspiré à des statisticiens, versés dans les questions touchant la population juive, des conclusions pessimistes, à savoir que, de 564.000 en 1925, on passera à 492.000 en 1940, à 420.000 en 1950, à 341.000 en 1960 et à 264.000 en 1970. Ces prévisions ont été formulées notamment par Ernst Kahn, dans son ouvrage : *La Grève internationale des naissances*, édité en 1930 (Sozietats Vereag, à Francfort-sur-le Main), avant l'avènement d'Hitler qui, bien entendu, précipitera la tendance naturelle à la baisse de la natalité juive en Allemagne.

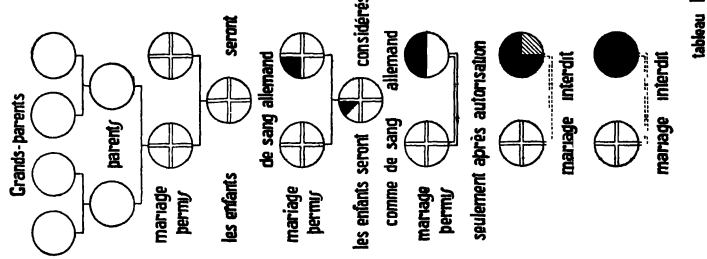
Pour comprendre la dénatalité, nous devons étudier la population par groupes d'âge. Autrement dit, nous examinerons les pyramides des âges, pyramides dont la structure est conditionnée par des graphiques correspondant à l'importance de chaque catégorie d'âge. Chaque colonne horizontale est d'autant plus longue qu'il y a plus d'habitants de l'âge en question.

LES LOIS DE NUREMBERG CONTRE LES JUIFS

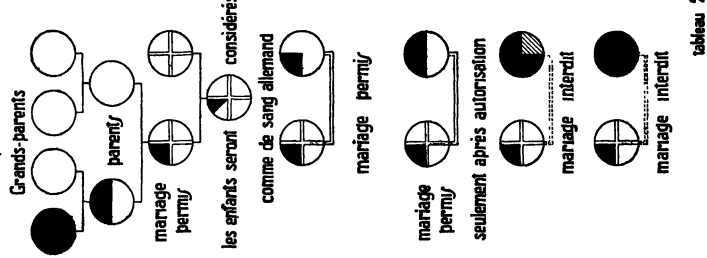
LEGENDE



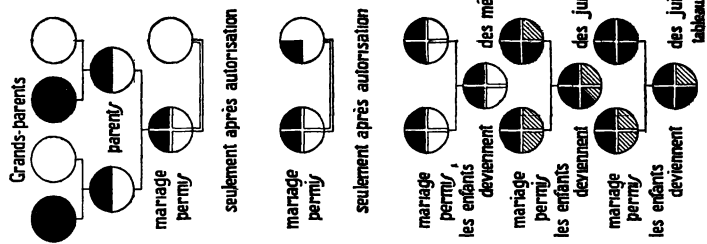
DE SANG ALLEMAND



METIS DE 2^{ème} DEGRE

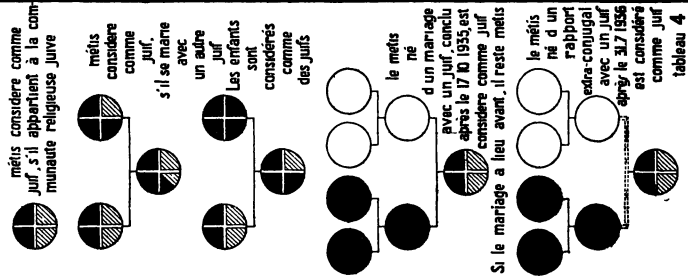


METIS DE 1^{er} DEGRE

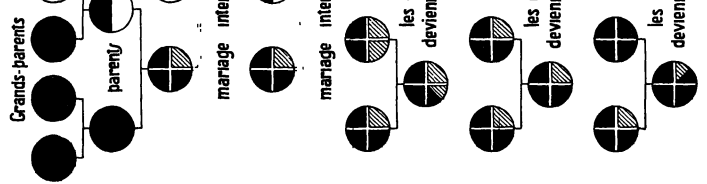


METIS DE 1^{er} DEGRE

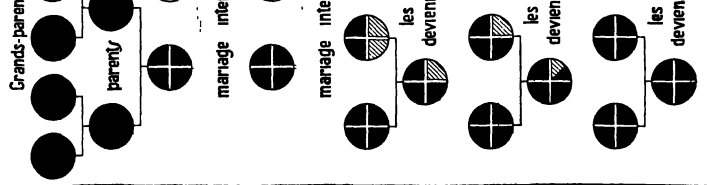
Cas Spéciaux



SANG JUIF



SANG JUIF



La fécondité d'une population dépend de la base de la pyramide. Or, d'après la statistique de 1933, sur 499.700 juifs, seulement environ 107.000 sont âgés de moins de vingt ans, soit 21,4 % du total. Un coup d'œil sur le tableau III nous offre des détails dont l'intérêt n'échappera guère, puisque nous pourrons comparer les juifs et les non-juifs.

TABLEAU III. — *Population totale et Juifs par groupes d'âge, en 1933.*

GROUPES D'ÂGE	JUIFS		POPULATION TOTALE de l'Allemagne. Pourcentage de chaque groupe d'âge
	Totaux	%	
Au dessous de 6 ans	24.318	4,9	9
De 6, au-dessous de 14 ans	54.786	11	14
De 14, au-dessous de 16 ans	7.115	1,4	2
De 16, — 20 —	20.747	4,1	5,8
De 20, — 25 —	34.313	6,9	9,5
De 25, — 45 —	160.210	32,1	32
De 45, — 65 —	145.546	29,1	20,7
De 65 ans et plus	52.647	10,5	7
TOTAL	499.682	100	100

Le tableau III laisse reconnaître la situation défavorable des juifs, notamment en ce qui concerne les enfants et les adolescents, jusqu'à l'âge de quatorze ans. Tandis que chez les juifs, la partie de la population en question est de moins de 16 %, la population totale de l'Empire présente pour le groupe d'âge correspondant le pourcentage de 23.

Après l'âge de quarante cinq ans, lorsque la fécondité se trouve réduite au minimum, les juifs offrent une proportion de presque 40 %, tandis que dans toute la population, la catégorie d'âge de plus de quarante-cinq ans atteint moins de 28 %. On a donc affaire à un sérieux vieillissement de la population juive en Allemagne. Donc, d'une part, pas assez d'éléments jeunes et, d'autre part, un nombre considérable de personnes âgées.

TABLEAU IV. — *Les Juifs dans les divers groupes d'âge de la population totale. 1933.*

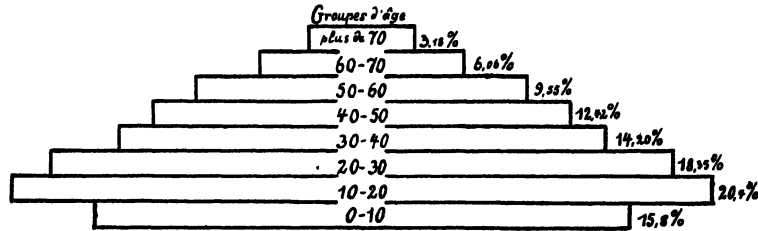
GROUPES D'ÂGE	SUR 1.000 PERSONNES DE LA POPULATION TOTALE, les juifs formaient, dans chaque groupe d'âge :		
	Hommes	Femmes	Total
Au-dessous de 6 ans	4,1	4,2	4,1
De 6, au-dessous de 14 ans	6	6	6
De 14, — 16 —	5,4	5,6	5,5
De 16, — 20 —	5,5	5,5	5,5
De 20, — 25 —	5,4	5,7	5,6
De 25, — 45 —	7,7	7,7	7,7
De 45, — 65 —	10,9	10,7	10,8
De 65 ans et plus	10,6	12,2	11,5
Total	7,5	7,8	7,7

Le vieillissement progressif de la population juive en Allemagne entraîne un pourcentage plus élevé dans certains groupes de l'ensemble des habitants. Le tableau IV avec ses chiffres par sexe et par âge, indique une participation de plus en plus importante des juifs, dans la mesure où ils avancent en âge. En chiffres ronds, on peut dire qu'en Allemagne, chaque cinquième juif dépasse l'âge de soixante ans, ce qui, disons-le en passant, fait penser aux difficultés d'émigration pour hommes et femmes, dans leur

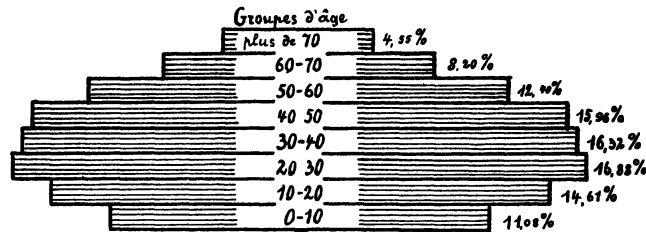
majorité devenus incapables d'affronter les conditions pénibles, dans le but de se créer, à l'étranger, un foyer nouveau.

Les groupes d'âge, chez les femmes, méritent une analyse spéciale puisque, pour

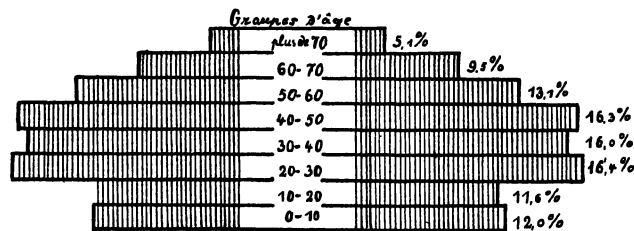
LA POPULATION ALLEMANDE TOTALE, EN 1925 PAR GROUPES D'ÂGE



LA POPULATION JUIVE EN ALLEMAGNE, EN 1925, PAR GROUPES D'ÂGE



LA POPULATION JUIVE EN ALLEMAGNE, EN 1933, PAR GROUPES D'ÂGE



elles, nous pouvons tirer des conclusions sur la fécondité éventuelle. On peut dire, *grosso modo*, que de seize à quarante-cinq ans, la femme est capable de mettre des enfants au monde. Regardons donc leur nombre, et comparons-le au total des hommes du même âge.

TABLEAU V. — *La population juive de seize à quarante-cinq ans. 1933.*

GROUPES D'AGE	Hommes	Femmes	Excédent de femmes
De 16, au-dessous de 20 ans	10.383	10.364	— 19
De 20, — 25 —	16.811	17.502	+ 691
De 25, — 45 —	76.048	84.162	+ 8.114
TOTAL.	103.242	112.028	+ 8.786

Même en admettant que toute femme juive trouve un mari juif, il faut supposer, d'après le tableau V, qu'un grand nombre parmi elles est condamné au célibat, dans un pays où les mariages avec les non-aryens ne sont pas permis. La fécondité de la femme juive, déjà limitée à la suite d'une tendance générale vers une diminution de la natalité, aura une raison de plus pour se restreindre.

Les fameuses lois de Nuremberg ne pourront qu'accentuer le processus de diminution de la population juive en Allemagne. Les mariages mixtes étant rigoureusement interdits, la communauté juive, marquée depuis de longues années par le sceau de la dénatalité et par le vieillissement, verra ses effectifs continuellement diminués. Puisque, dans les moyens de gagner leur vie les juifs subissent une série de plus en plus grande de règles restrictives, la misère et la maladie contribueront, à leur tour, à la réduction de leur nombre à moins que, il faut le souhaiter, le cours des événements n'améliore leur sort, comme ce fut le cas, après les époques les plus sombres de leur existence déjà millénaire.

G. ICHOK.